ARRETE DU MAIRE N°091
Du 30 juin 2025

Objet : Organisation de la fête des voisins
Le 5 juillet 2025 de 19H à 00H
Autorisation d'occupation du domaine public –Place du Chateau

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande en date du 27 juin 2025 de Madame ABRIAL Valérie pour l'utilisation du domaine public,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales.

ARRETE

ARTICLE 1
L'occupation du domaine public, place du Chateau est accordée à Madame ABRIAL Valérie 5 juillet 2025 de 19H à 00H à l'occasion de la fête des voisins.

ARTICLE 2
Notification du présent arrêté sera adressée à :
Madame ABRIAL Valérie

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Police Municipale
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- Valérie ABRIAL, Présidente de l'OCAL
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 30 juin 2025

Le Maire,
Sylvie FAYOLLE

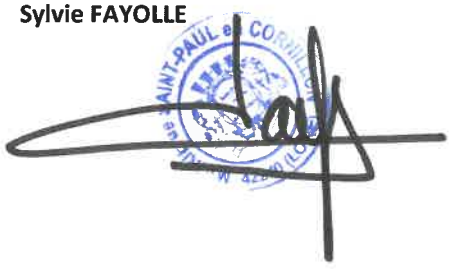

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.